

Syndicat Mixte de
LUTTE CONTRE
La Chenille
Processionnaire
—— du Pin ——



Eclosion des œufs, évolution de la chenille, pré-nid



Construction d'un abri en soie



Procession puis enfouissement dans le sol



Vols des papillons et pontes sur les pins



AOÛT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

JUILLET

Les risques sanitaires et préjudices esthétiques

- En contact avec les yeux ou la peau : urticaire, démangeaisons...
- contact par inhalation ou par ingestion : inflammation
- allergie



Si vous possédez des pins :

- ne pas toucher les chenilles ou les nids
- se laver les mains, ne pas se frotter les yeux
- laver les produits du jardin avant consommation
- arroser la pelouse avant la tonte
- éviter de sécher le linge dehors



La défoliation n'entraîne pas la mort des pins

En cas de contact, consulter au plus vite un médecin ou un vétérinaire

- Laver le linge à 60°C minimum

Comment lutter ?

- Échenillage ou traitements biologiques (faire appel à des professionnels)
- Lutte par piégeage (collerette sur les arbres ou piège à phéromone)
- Choisir de préférence des végétaux résistants



Qui contacter ?

- La mairie de votre domicile
- Le syndicat vous renseigne et vous conseille :
02 51 90 60 42 - v.prigent@talmontsainthilaire.fr
- La FDGDON85 coordonne l'action de la lutte collective :
02 51 47 70 61

Pour lutter :

Contactez des professionnels habilités

Pour plus d'infos :

www.ars.paysdelaloire.sante.fr
www.inra.fr

Le syndicat c'est quoi ?

Ce sont 26 collectivités territoriales du littoral et rétro littoral qui luttent contre ce parasite. Il est administré par un comité de délégués désignés par le Département et les collectivités. Il délibère sur toutes les questions intéressant le fonctionnement du syndicat.

Les ressources sont réparties entre l'ONF, le département et les collectivités. Le président du syndicat est Pierre Bethomé. Son siège est installé en mairie de Talmont-Saint-Hilaire.

Contact : Véronique Prigent